



COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué sous la présidence de Monsieur Armindo GOMES, Maire. Cette convocation fait suite au quorum non atteint le 21 décembre.

Etaient présents : Armindo GOMES, Dejan GLISOVIC, France VAN DEN BURG, Humberto CARVALHO, Henri PRÉVOSTEAU

Absents : David FRATINI, Grégoire MEYMERIE, Valérie DUVAL, Alexandre BONILLA PEREZ, Philippe EXBRAYAT

Quorum : 6

Procurations : David FRATINI donne pouvoir à France VAN DEN BURG
Philippe EXBRAYAT donne pouvoir à Henri PRÉVOSTEAU

Date de la convocation : 21 décembre 2023

Ordre du jour :

I. Nomination du secrétaire de séance	2
II. Validation du Compte-rendu du conseil municipal du 26/10/2023	2
III. Achat souffleur thermique.....	2
IV. Subvention souffleur thermique.....	2
V. Achat radars pédagogiques.....	2
VI. Subvention radars pédagogiques.....	2
VII. Devis monuments aux morts.....	2
VIII. Subventions travaux monuments aux morts.....	2
IX. Devis architecte église.....	3
X. Décision modificative budgétaire.....	3
XI. Voirie rue de l'église.....	3
XII. Bilan année pompe à chaleur.....	3
XIII. Point info sécurité routière.....	3
XIV. Point info intégration Mr Cortet.....	3
XV. Questions diverses.....	3



I. Nomination du secrétaire de séance

Humberto CARVALHO est désigné comme secrétaire de séance.

II. Validation du Compte-rendu du conseil municipal du 26/10/2023

Le compte-rendu a été envoyé en amont, le conseil valide celui-ci à l'unanimité.

III. Achat souffleur thermique.

Il est proposé d'acheter un souffleur thermique au tarif de 694,20€.

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité.

IV. Subvention souffleur thermique.

Le plan de financement de l'achat du souffleur thermique proposé est celui-ci : Total HT 578,50€
Chartres Métropole 50% du HT soit 289,25€ autofinancement 289,50€.

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité.

V. Achat radars pédagogiques.

Il est proposé d'acheter deux radars pédagogiques pour un montant de 3959,40€ ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité.

VI. Subvention radars pédagogiques.

Le plan de financement de l'achat des radars pédagogique proposé est celui-ci : Total HT 3299,50€

Département FDI 30% du HT 989,85€

Chartres Métropole 50% du reste à charge HT soit 1154,83€

Autofinancement 1154,83€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité.

VII. Devis monuments aux morts.

Il est proposé deux devis pour la réfection du parterre autour du monument aux morts :

AERB 4321,69€ et SARL GRATIEN 2826,04€

Le devis de SARL Gratien étant le moins est retenu par le conseil et proposé au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité.

VIII. Subventions travaux monuments aux morts.

Le plan de financement pour les travaux du monuments aux morts est celui-ci : Total HT 2355,03€

Département PLAN ÉGLISES – PETITS PATRIMOINES REMARQUABLES 30% du HT 706,51€

Chartres Métropole 50% du reste à charge HT 824,26€

Autofinancement 824,26€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité



IX. Devis architecte église.

Pour les travaux de restauration de l'église, les services d'un architecte du patrimoine est nécessaire. Mr Carsten Hanssen de la Sté Atelier 27 propose une étude et phasage des travaux nécessaires à la restauration de l'église. Un devis de 15408€ TTC est proposé. Le montant sera à inscrire au budget 2024.
Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité.

X. Décision modificative budgétaire.

L'achat des radars pédagogiques est validé, il est proposé une décision modificative du budget.

Section Investissement

Chapitre 2116 : $6805.12 - 1659.40 = 5145.72$

Chapitre 2151 : $2300 + 1659.40 = 3959.40$

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité.

XI. Voirie rue de l'église.

La rue de l'église est en mauvais état et Eure et Loir Ingénierie ont été sollicités pour nous accompagner dans le projet de rénovation. Une estimation de travaux d'un coût de 327171€ HT est faite, il s'agit maintenant de donner accord à ELI pour passer le marché public et assurer la maîtrise d'œuvre. Mr Prévosteau fait remarquer qu'il serait judicieux de pouvoir passer des fourreaux en traversée de route pour les futurs enfouissements de réseaux secs. Une demande sera faite à ELI pour l'inclure dans le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité et donne son accord pour la mise en place des études et travaux.

XII. Bilan année pompe à chaleur.

Le bilan de la consommation de la pompe à chaleur est d'une économie de 658,60€ sur l'année 2023.

XIII. Point info sécurité routière.

Une étude de voirie est montrée au conseil démontrant que les vitesses moyennes varient entre 50 et 60 km/h, les pics ont lieu le matin vers 8h et le soir vers 17h et aussi le 12h. Un projet de sécurité routière est proposé au conseil et après consultation le conseil valide ces propositions. Un devis sera établi et voté lors d'un prochain conseil.

XIV. Point info intégration Mr Cortet.

Mr Cortet a commencé au mois de novembre et la collaboration se passe très bien.

XV. Questions diverses.

Chartres Métropole a confirmé l'installation de la vidéoprotection fin du premier semestre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.